

Date de dépôt : 26 mai 2010

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de MM. Jacques Jeannerat, Charles Selleger, Frédéric Hohl et Gabriel Barrillier pour une politique lisible en matière de soutien public aux événements sportifs populaires en milieu urbain

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 4 décembre 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les conclusions du rapport « Politique cantonale du sport à Genève » par Santi Wibowo, 2005;*
- la volonté exprimée du Conseil d'Etat, à la fin de la 55^e législature, de « favoriser le rayonnement lié à l'organisation d'événements à caractère sportif de grande envergure, au profit du sport et de l'image de Genève » (rapport « Genève se dote d'une politique cantonale du sport », 13 juin 2005);*
- les difficultés récurrentes rencontrées pour l'organisation d'événements sportifs populaires en zone urbaine à Genève;*
- l'annulation du triathlon international de Genève en 2009;*
- l'absence d'étape complète du Tour de Romandie cycliste à Genève en 2009;*
- le risque de voir le marathon de Genève et son semi-marathon disparaître une deuxième fois – après la mort du « MIG », le marathon international de Genève, dans les années 1980;*
- l'absence d'une politique claire de soutien étatique aux manifestations sportives populaires, en dépit de la loi sur l'encouragement aux sports (LESports) B 6 15 du 13 septembre 1984;*

- *le fait que la Commission cantonale des sports n'ait pas été convoquée pendant toute la législature, alors qu'elle constitue le lieu idéal de concertation entre canton, communes et milieux sportifs;*
- *la nécessité, pour ce type d'événements, d'une coordination entre l'Etat et les communes en matière de sécurité, de logistique et de transports,*

invite le Conseil d'Etat

à présenter au Grand Conseil un projet de loi sur la promotion des événements sportifs populaires en zone urbaine, de manière à fixer les conditions du soutien public à ce type d'événements et à améliorer la coordination avec les autorités municipales en la matière, tout en assurant la fluidité des transports publics lors de telles manifestations.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En mai 2009, le Conseil d'Etat et la Ville de Genève mandataient un groupe de travail chargé d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par plusieurs organisateurs de manifestations sportives. Il s'agissait ainsi de concrétiser la volonté des autorités cantonales et de nombreuses autorités municipales de mettre sur pied un dispositif de soutien aux manifestations sportives d'envergure qui répondent à une attente de la population et participent au rayonnement sportif et économique de notre canton.

En mai 2009 toujours, la motion M 1892 était déposée au secrétariat du Grand Conseil. Cette motion partage les préoccupations du Conseil d'Etat et l'invite à présenter un projet de loi en vue de promouvoir les événements sportifs populaires en zone urbaine. Lors de l'étude de cette motion, la commission des affaires communales, régionales et internationales a souhaité que ces manifestations soient organisées en bonne intelligence avec les transports publics.

Le Conseil d'Etat, lors de sa séance du 24 mars 2010, a pris connaissance du rapport commandé en mai 2009. Ce document, disponible sur le site internet de l'Etat¹, retrace notamment les travaux du « Forum pour l'organisation des manifestations sportives à Genève » qui a rassemblé près de 150 représentants des milieux sportifs, politiques, économiques et touristiques, le 15 novembre 2009.

L'une des principales propositions soumises par les experts à l'Etat et à la Ville de Genève revient à créer une fondation de droit privé, majoritairement contrôlée par les pouvoirs publics, qui intervient comme interface entre les organisateurs et les autorités. Cette fondation soutient les organisateurs en mettant en œuvre la stratégie d'accueil des manifestations sportives. Elle crée et anime un réseau de bénévoles selon le système développé avec succès par la Ville de Lausanne et Swiss Olympic.

Le Conseil d'Etat a accueilli favorablement ce rapport et poursuit sa réflexion sur la mise en œuvre, à brève échéance, d'une telle fondation en association avec la Ville de Genève, l'ensemble des communes intéressées et les milieux sportifs et économiques.

Si ce projet de fondation devait être retenu, le Grand Conseil sera appelé à se prononcer sur son bienfondé dans le cadre du vote du budget. Ce projet a

¹ Grégoire Pennone et Olivier Mutter: *Une Fondation pour mieux soutenir les manifestations sportives à Genève* www.ge.ch/dip

l'avantage de fédérer les énergies des différents acteurs publics et privés autour d'une stratégie commune. Il assure aussi un meilleur suivi des engagements financiers inhérents à ces manifestations et permettrait d'effectuer le choix des événements à promouvoir.

En matière de sport, le Conseil d'Etat a entrepris de recenser l'ensemble de ses prestations dans ce domaine. Ce travail sera achevé à la rentrée scolaire 2010, il servira de support à la définition d'une nouvelle politique cantonale du sport en 2011. Le Conseil d'Etat, comme les motionnaires, est convaincu que cette politique ne pourra pas être définie et exécutée, sans la participation active des communes et de la commission cantonale des sports.

Les jeunes talents sportifs, par le développement du sport-études et toutes celles et tous ceux qui souhaitent que notre canton accueille des manifestations sportives populaires de qualité devraient être les premiers bénéficiaires des travaux entrepris.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP